

Après avoir pris connaissance du règlement de service, de mon droit de rétractation ainsi que la fiche tarifaire au verso, je m'engage à observer toutes ces dispositions.

Un contrat d'abonnement pour l'utilisation de l'eau potable desservie par le réseau public dont je reconnais la nécessité d'une consommation sobre et respectueuse de l'environnement à l'adresse ci-dessous :

1/ CONTACT (* COCHER LA OU LES MENTIONS) :

Je soussigné(e)*, Madame Monsieur

• **Raison social** (pour les professionnels) :..... représenté par :

• **Monsieur**

Nom* :.....

Prénom* :.....

Tél * :.....

E-mail :.....

Date de naissance* :/...../.....

• **Madame**

Nom* :.....

Prénom* :.....

Tél * :.....

E-mail :.....

Date de naissance* :/...../.....

2 / ABONNEMENT (* COCHER LA OU LES MENTIONS) :

A l'adresse suivante :..... **Date d'effet du contrat :...../...../.....**

Commune :.....

code postal :.....

Numéro du compteur :.....

Index du compteur lors de la souscription :



3/ADRESSE D'EXPEDITION DES FACTURES (* à remplir si différente du lieu desservi) :

N° :..... Rue : bât :..... apt :.....

Code postal :

Commune :

4/ COORDONNEES DU PROPRIETAIRE (informations obligatoires si vous êtes locataire) :

Nom :.....

Prénom :.....

Mobile :.....

E-mail :.....

5/ ELEMENTS A FOURNIR (* Obligatoire) :

- Vous êtes locataire : contrat de location + état des lieux entrant + pièce d'identité*
 Vous êtes propriétaire : attestation d'achat ou de vente* + pièce d'identité*
 Vous êtes un professionnel : bail de location + extrait Kbis*+ pièce d'identité*

Je reconnais qu'en validant ce contrat, il a valeur de « commande avec obligation de paiement » aux moyens de : TIP, chèque bancaire, prélèvement automatique à échéance ou mensuel, paiement en ligne, CB ou espèces au Trésor Public.

« Je déclare avoir pris connaissance du règlement du service de l'eau potable faisant partie intégrante du contrat d'abonnement dont j'accepte les termes, et notamment, de mon droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de signature de la présente demande »

« Je demande expressément l'exécution anticipée du service à partir de la date d'abonnement arrêtée ci-dessus, soit avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours. Si toutefois je décidais de me rétracter, je m'engage à verser un montant correspondant au service fourni jusqu'à la date de ma décision, proportionnel au prix total de la prestation convenu dans le contrat, conformément aux articles L. 221-18 et suivants du code de la consommation »

Fait àLe/...../.....

Signature

Place del'Hôtel de Ville –
18100 VIERZON

Tél : 02.48.52.65.41

E-mail : reavie@ville-vierzon.fr

réaVie - Régie de l'Eau et de l'Assainissement de Vierzon

TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2024

Frais d'accès au service	52,00 € HT	soit	57,20 € TTC
Abonnement semestriel (compteur D=15)	21,25 € HT	soit	22,42 € TTC
Prix de l'eau non assainie	1,87 € HT / m3	soit	1,97 € TTC / m3
Prix de l'eau assainie	3,90 € HT / m3	soit	4,21 € TTC / m3

Détail de la tarification

	Prix HT	TVA %	Prix TTC
Frais d'accès au service	52,00 €	10,00	57,20 €
Abonnement semestriel			
Compteur diamètre 15	21,25 €	5,50	22,42 €
Compteur diamètre 20	22,75 €	5,50	24,00 €
Compteur diamètre 30	29,50 €	5,50	31,13 €
Compteur diamètre 40	39,25 €	5,50	41,41 €
Compteur diamètre 50	63,50 €	5,50	67,00 €
Compteur diamètre 65	97,50 €	5,50	102,87 €
Compteur diamètre 80	177,50 €	5,50	187,27 €
Compteur diamètre 100	291,00 €	5,50	307,00 €

Distribution de l'eau potable

	Prix HT / m3	TVA %	Prix TTC / m3
Consommation (part collectivité)	1,58 €	5,50	1,67 €
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	0,06 €	5,50	0,06 €
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0,23 €	5,50	0,24 €
Sous total	1,87 €	soit	1,97 €

Collecte et/ou traitement des eaux usées

	Prix HT / m3	TVA %	Prix TTC / m3
Collecte et traitement des eaux usées (part collectivité)	1,87 €	10,00	2,06 €
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €	10,00	0,18 €
Sous total	2,03 €	soit	2,24 €

Les tarifs « collectivité » sont votés annuellement par délibération du Conseil Municipal.
L'Agence de l'Eau Loire Bretagne fixe annuellement les montant des redevances qu'elle perçoit.